



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ADMINISTRATION SUPÉRIEURE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA**

DIRECTION DES SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DE LE PÊCHE

Aka'aka HAHAKE Wallis
BP 19 – MATA'UTU
98600 – UVEA – WALLIS ET FUTUNA

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.27.27

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :
Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna
Direction des services de l'Agriculture des Iles Wallis et Futuna
BP 19 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16
Courriel: hassan.samr@agripeche.wf

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Etendue du marché

Aménagement et rénovation du laboratoire In vitro d'Apaogo

II.2 Type de marché

Marché de travaux à procédure adapté

II.3 Informations sur les lots

Marché non alloti

II.4 Lieu d'exécution

Apaogo - Liku – HAHAKE – UVEA - 98600 Wallis - Territoire des Îles Wallis et Futuna – Pacifique Sud

II.5 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation

II.6 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'article 4 de l'AE -CCP.

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

II.8 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet

II.9 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'État et rémunérées selon les prescriptions du AE-CCP.

III. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

III.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

IV. Procédure

IV.1 Type de procédure

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

IV.2 Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1 Date limite de dépôt des offres

Lundi 10 juillet 2017 à 11 h30

Auprès de :

Direction des services de l'Agriculture des Iles Wallis et Futuna
Service Support –
BP 19 – Mata'Utu – 98600 Uvea- Wallis et Futuna

IV.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

V. Renseignements complémentaires

V.1 Renouvellement

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

V.2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

V.3 Date d'envoi du présent avis



mm
Jean-Francis TREFFEL